



analytics

Echantillon n°

370-2021-00433605

16/11/2021 Date

Page 1/2

Rapport d'analyse n°

AR-21-AA-335864-01 / 370-2021-00433605

Flamant Vert sas

A l'attention de

17C Allée Napoléon III 18000 Bourges **FRANCE**

Notre référence :

370-2021-00433605

/ AR-21-AA-335864-01

ΕX

Type:

Date de réception : Date de mise en analyse : 05/11/2021 08:36:00

05/11/2021

Prélèvement/Transport :

La Poste (Colissimo)

Données fournies par le client

Référence client :

MP-MACA-POT

Description de l'échantillon :

POUDRE DE MACA Commercial: 150g

Conditionnement: Votre référence commande

MP-MACA / (EOL)

Votre date de commande ::

03/11/2021

Analyses demandées :

006-10518-1354235 PJCAA: Arsenic inorganique (As)

PLSWY: Métaux Lourds (Pb, Cd)

LSDWG: Etain LS45M: Mercure

N° de lot

0530

Marque

FLAMANT VERT

Analyses élémentaires

Résultats (incertitude)

JC JCAAR (a)

Arsenic inorganique (As) Méthode : ASU L 25.06-1 (2008-12), mod. [DE Food] Arsenic inorganique

LS71T ZS

Plomb Méthode: Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]

Plomb (Pb) (a)

0.21 (± 0.06) mg/kg

0.179 (± 0.054) mg/kg

LS9C9 ZS

Cadmium Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]

(a) Cadmium (Cd) LS45M

Mercure Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]

(a) Mercure (Hg)

<0.005 mg/kg Etain Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]

Etain (Sn) (a)

<1.00 mg/kg

CONCLUSION

LSDWG

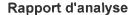
Sur la base des analyses réalisées et des valeurs de référence en notre possession (normes, codes de pratique, littérature scientifique, résultats mesurés sur des produits de référence, etc.) :

La teneur observée en plomb est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (3mg/kg).

La teneur observée en cadmium est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (à l'exclusion des compléments alimentaires composés exclusivement ou principalement d'algues marines séchées, de produits issus d'algues marines, ou de mollusques bivalves séchés) (1mg/kg).

législation métaux lourds : Reg. 2006/1881 mod..

FRANCE





analytics

Echantillon n°

370-2021-00433605

16/11/2021 Date

Page 2/2

Rapport d'analyse n°

AR-21-AA-335864-01 / 370-2021-00433605

SIGNATURE

Amélie Duchez xpert Analytique Contaminants 02 51 83 42 99

Rapport validé électroniquement par Amélie Duchez

NOTE EXPLICATIVE

Ce document ne concerne que l'objet soumis à l'essai ; sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Les essais et rapports sont réalisés conformément à nos conditions générales de vente disponibles sur demande.

La déclaration de conformité prend seulement en compte les résultats des paramètres pour lesquels une spécification ou un référentiel est

Pour déclarer ou non la conformité à la réglementation en vigueur ou aux spécifications définies dans les cahiers des charges concernant les analyses physico-chimiques, l'incertitude associée au résultat sera ajoutée ou retranchée de façon à obtenir sans conteste un résultat opposable aux spécifications ou à la réglementation en vigueur afin de privilégier le risque Client. Elle ne sera pas prise en compte dans le cadre des référentiels qui intègrent déjà les incertitudes de mesures ou sur demande explicite du client. Les essais sont identifiés par un code de 5 caractères dont la description précise est disponible sur demande.

Les essais identifiés par le code à 2 lettres ZS ont été réalisés par le laboratoire Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1). Le symbole (a) identifie les prestations couvertes par l'accréditation COFRAC ESSAIS (portée sur www.cofrac fr) 1-1488. Les essais identifiés par le code à 2 lettres JC ont été réalisés par le laboratoire Eurofins WEJ Contaminants GmbH (Hamburg). Le symbole (a)

identifie les prestations couvertes par l'accréditation DIN EN ISO/IEC 17025:2018 DAkkS D-PL-14602-01-00. Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats

Dans le cas où le laboratoire n'est pas en charge de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu ou pris en charge.